



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARDENNES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°8-2020-060

PUBLIÉ LE 16 JUILLET 2020

Sommaire

Préfecture 08

8-2020-07-16-001 - Arrêté n° 2020/447 du 16 juillet 2020 chargeant Mme Sophie PAGES, sous-préfète de Sedan, d'assurer la suppléance du préfet (2 pages)

Page 3

Préfecture 08

8-2020-07-16-001

Arrêté n° 2020/447 du 16 juillet 2020 chargeant Mme
Sophie PAGES, sous-préfète de Sedan, d'assurer la
suppléance du préfet



Arrêté n°2020 / 447
**Chargeant Mme Sophie PAGES, sous-préfète de Sedan,
d'assurer la suppléance du préfet**

Le Préfet des Ardennes
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 22 août 2018 nommant M. Christophe HÉRIARD en qualité de secrétaire général de la préfecture des Ardennes ;

Vu le décret du 17 septembre 2019 nommant Mme Sophie PAGES en qualité de sous-préfète de Sedan ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 nommant M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de préfet des Ardennes ;

Vu la circulaire NOR : INTA1708864C du ministre de l'intérieur du 28 mars 2017 relative aux règles applicables en matière de délégation de signature des préfets ;

Considérant l'absence simultanée de M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE, préfet des Ardennes, et de M. Christophe HÉRIARD, secrétaire général de la préfecture des Ardennes, le vendredi 17 juillet 2020 ;

.../...

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation est donnée à Mme Sophie PAGÈS, sous-préfète de l'arrondissement de Sedan, pour exercer la suppléance du préfet des Ardennes le vendredi 17 juillet 2020 à partir de 6h50 jusqu'au retour du préfet dans le département.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et la sous-préfète de Sedan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'Etat et dont une copie sera adressée à la directrice départementale des finances publiques des Ardennes.

Charleville-Mézières, le 16 JUIL. 2020

Le préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE